

DIPLOMES Spécifiques à l'activité Judo-Jujitsu

Les numéros d'identification du ou des textes de référence permet de renvoyer à la légende qui précise la date du texte et le lien pour y accéder sur legifrance

Diplôme(s) possédé(s)	Equivalences correspondantes	AC	AS	CFEB	CQP MAM			BPJEPS Judo-Jujitsu				DEJEPS Judo-Jujitsu				DESJEPS Judo-Jujitsu				Identification texte de référence
					UC 1	UC 2	UC 3	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	
AC																				
AS								X												
CFEB								X												
CFEB & 2ème DAN & expérience péda 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN														X						
CQP APAM					Equivalent sur simple demande à la FFJDA			X		X										
CQP MAM								X		X										
CQP APAM & 2ème DAN & expérience péda 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN								X		X				X					X	
BEES 1 Judo-Jujitsu								X	X	X	X									Valable pour BP en 10 et 4 UC
BEES 1 & 3ème Dan et justifiant avoir exercé dans une structure de la filière de haut niveau pendant quatre années attesté par DTN																		X	X	
BEES 1 & 2ème Dan et expérience péda de 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN											X			X						
BPJEPS Judo-Jujitsu (en 4 UC) et 2ème dan														X						
BPJEPS Judo-Jujitsu (en 10 UC) et 2ème dan								Voir fiche info annexe équivalence entre les 2 BPJEPS										X		
DEJEPS Judo-Jujitsu																				
BEES 2 Judo-Jujitsu (demande d'équivalence possible dans certaines DRJSCS)																	X	X	X	X

DESJEPS Judo-Jujitsu																			
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AUTRES DIPLOMES

Diplômes possédés	Equivalences correspondantes	BAFA	BPJEPS Judo-Jujitsu				DEJEPS Judo-Jujitsu				DESJEPS Judo-Jujitsu				Identification texte de référence				
			UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4					
Brevet fédéral de judo jujitsu 1er degré délivré par la FSGT			X																
Brevet fédéral de judo jujitsu 2ème degré délivré par la FSGT			X																
LICENCE STAPS																			
BPJEPS (autre que Judo)		X	X	X															<i>Ne donne pas le BAFA mais donne le droit d'exercer les activités d'un BAFA</i>

Le DEJEPS permet d'avoir la fonction de directeur d'ACM (comme un BAFD), à condition d'avoir eu une expérience d'animation de 28 jours sur les 5 dernières années. Voilà le texte de référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000615233>